

pacifiques et logiques. J'avais tellement d'espoir que je m'étais dit qu'au cours de cette semaine, la Chambre pourrait s'ajourner, après avoir trouvé un terrain d'entente.

Je n'avais pas l'intention de participer au débat, laissant aux députés plus familiers avec le Règlement le soin de discuter, à son mérite, la motion du président du comité de la procédure et de l'organisation présentée à la Chambre le 20 juin dernier. Mais, étant donné que le rapport recommande que le Règlement de la Chambre soit modifié par l'insertion, immédiatement après l'article 75, des nouveaux articles numéros 75A, 75B et 75c, je ne puis accepter cette proposition, et c'est pourquoi je désire exprimer très humblement mon avis.

À la suite de la motion du président du comité de la procédure et de l'organisation, le député de Peace River (M. Baldwin) a proposé l'amendement suivant, et je cite:

Que le troisième rapport du comité permanent de la procédure et de l'organisation soit renvoyé au comité avec instructions de la modifier en y retranchant l'article 75c proposé du Règlement.

De son côté, le gouvernement dit que cet article 75c est nécessaire afin de lui permettre de faire adopter sans délai les lois qu'il présente au Parlement, mais qu'il ne s'en servira à peu près jamais. Je le souhaite de tout mon cœur.

L'article 33 du Règlement est toujours en vigueur et j'avais cru, à un certain moment, qu'on aurait pu s'en tenir à cet article, sans qu'il y ait nécessité d'avoir recours à l'article 75c.

Le gouvernement semble déterminé à faire adopter cet article 75c, afin qu'il devienne partie intégrante du Règlement, pour s'en servir contre ceux qu'il qualifie de petits partis de l'opposition.

Monsieur l'Orateur, nous avons d'abord été élus à titre de députés et je me souviens qu'au cours des premières séances de la Chambre, plusieurs députés, qui siègent ici depuis plus de 20 ans, et vous-même avez dit souventefois que tous les députés ont des droits égaux, des privilèges qui se ressemblent, peu importe qu'ils occupent les banquettes de l'arrière ou de l'avant. Je ne peux donc comprendre qu'on veuille imposer le bâillon à un certain nombre de députés, sous prétexte que les débats sont retardés sans raison, selon l'avis du gouvernement.

Monsieur l'Orateur, quels sont les projets de loi du gouvernement dont l'adoption a été retardée à cause de la mauvaise foi de l'opposition? Je me le demande. Certains ont prétendu que ce fut le cas à l'étape du rapport du comité sur le bill C-150, mieux connu sous le nom de bill omnibus. Évidemment, l'étude de ce bill a nécessité plus de temps qu'un autre petit bill et cela se comprend. Il s'agis-

sait, en effet, de plusieurs amendements au Code criminel en un seul projet de loi, et il incombait aux députés de l'étudier à fond et de proposer des amendements conformément aux instances faites par des organismes reconnus et par l'opinion publique. Il était normal, je crois, que les députés de l'opposition se fassent l'écho, à la Chambre, de ceux qui s'opposaient à certaines parties du bill omnibus. C'est cela, à mon sens, le rôle du député dans un parlement démocratique.

Il ne faudrait pas tenir l'opposition responsable si les travaux de la Chambre ne progressent pas au gré du gouvernement. Il y a surtout responsabilité de la part des comités permanents qui ne fonctionnent pas toujours très rapidement. Aussi longtemps qu'un bill a été référé au comité et qu'il ne revient pas à la Chambre, comment la Chambre peut-elle l'adopter définitivement?

Par exemple, le bill sur les langues officielles a subi sa première lecture le 17 octobre 1968 et il n'a été adopté qu'à la fin de juin. Est-ce que cette lenteur est attribuable aux partis de l'opposition?

À mon avis, on pourrait accélérer le travail dans les comités, afin que les bills qui y sont déferés soient étudiés sans délai, de façon que les rapports reviennent plus tôt à la Chambre. Cela constituerait sûrement une amélioration, quant à l'emploi du temps, au point de vue parlementaire.

Dans les comités, monsieur l'Orateur,—je pense que tous les députés ont pu faire la même constatation—dans le même nombre d'heures que nous consacrons à l'étude des divers projets de loi, nous pourrions, à mon avis, avec un peu de bonne volonté, accélérer nos travaux et faire rapport à la Chambre un peu plus rapidement, ce qui permettrait en somme à tous les députés qui ne font pas partie des comités de prendre connaissance, d'une façon plus détaillée, des projets de loi, et de faire certaines suggestions s'ils le jugent à propos.

Monsieur l'Orateur, comment expliquer que, d'une part, les ministériels se vantent que le gouvernement a fait adopter, au cours de cette session, un nombre considérable de projets de loi, et que, d'autre part, on désire bâillonner l'opposition, sous prétexte qu'elle retarde l'adoption des projets de loi?

Monsieur l'Orateur, nous sommes, ici à titre de députés, non pas pour détruire, mais pour travailler au progrès du Canada dans tous les domaines, selon ce que nous estimons être le mieux pour le peuple. J'ai conscience que nous avons contribué sérieusement aux travaux de la Chambre et qu'il n'y a pas lieu, pour le gouvernement, de s'en plaindre au point de vouloir empêcher la libre expression d'opinions à la Chambre.